

# PIAS SIS Année : 2022

(Partage d'informations accident en service rédigé par un SIS sur la base de son analyse interne)

## Explosion de munition de guerre lors d'un feu d'espace naturel

### Mots clefs

Explosion d'obus – Feu d'espace naturel dans un camp militaire d'entraînement – munition de guerre

### Rappel sommaire des faits

Date de l'accident : juin 2022

Heure : 22h10

- Contexte : Accident survenu : de nuit Météo : sec / vent
- Circonstances : En Intervention, lors des opérations d'extinction finale d'un feu d'espace naturel

### Résumé des faits :

Trois jours avant l'accident, des tirs d'artillerie au sein d'un camp militaire d'entraînement provoquent un feu d'espace naturel dans un réceptacle de tirs.

A l'arrivée du premier GIFF, le feu est toujours en zone rouge, strictement interdite à toute pénétration, compte tenu de la présence de munitions non explosées. La surface herbacée brûlée est évaluée à 600 Ha. La lutte ne peut être entreprise qu'à partir du moment où le sinistre quitte la zone Rouge et touche la zone Orange. Cette dernière n'est accessible que sur autorisation du commandement du camp militaire et après accord du COS. Ces différents zonages avaient été portés préalablement à la connaissance du SDIS assurant le commandement des opérations de secours.

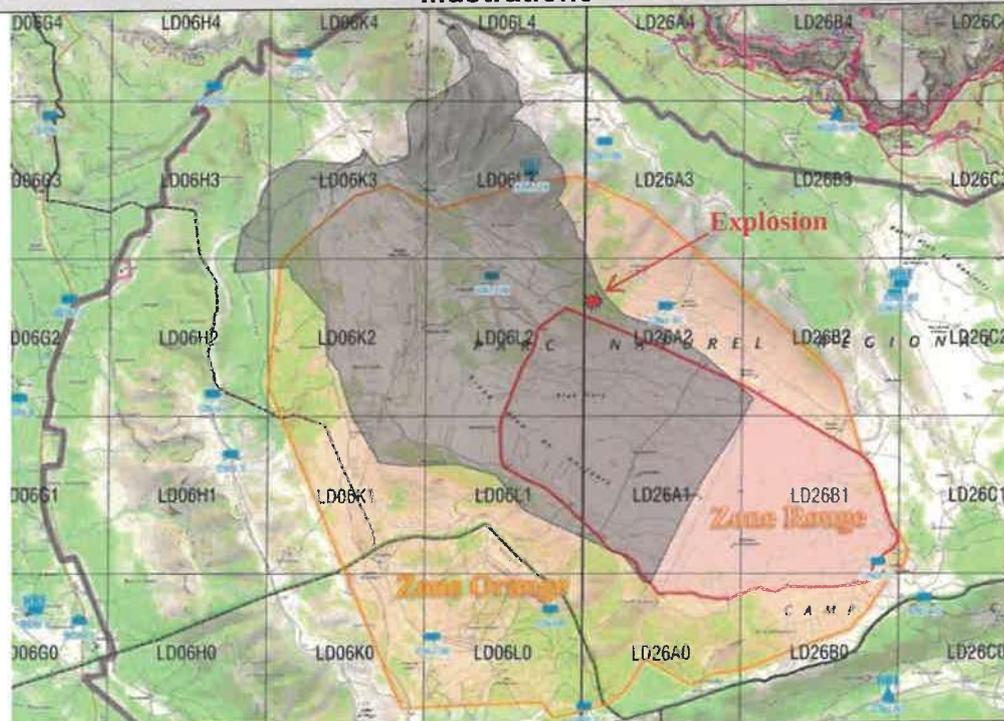
Dès lors, cette opération a mobilisé pendant quatre jours 320 personnels, répartis en douze GIFF provenant de quatre SDIS, une unité de soutien UIISC, de la Marine Nationale ainsi que deux Détachements d'Intervention Hélicoptés. Le sinistre a détruit près de 2000 Ha de surfaces herbacées et de broussailles.

Au soir du troisième jour de lutte, une vive explosion se produit de nuit en zone Orange, à distance d'un bulldozer militaire employé à créer une piste afin de faciliter la sécurisation de lisières. Deux GIFF étaient dans ce même secteur. Un éclat d'obus de cinq centimètres vient étoiler le pare-brise d'un engin de lutte et la surpression provoque une gêne auditive auprès de trente personnels localisés dans un périmètre de quelques centaines de mètres.

Le COS a ordonné le repli de ce secteur. Tous les sapeurs-pompiers ont été immédiatement vus par l'échelon médical au niveau du poste de commandement du chantier.

L'explosion est survenue après le passage du feu et n'est pas imputable aux actions de terrassement.

## Illustrations



## Conséquences

<b>Bilan humain</b>	
Interne au service : <i>8 SP présentant des troubles auditifs légers.</i>	Extérieur au service : <i>21 SP de SDIS en renfort et 1 conducteur de bulldozer présentant des troubles auditifs légers</i>
<b>Bilan matériel</b>	
Interne au service : <i>1 engin de lutte mis hors service temporairement suite à bris de pare-brise.</i>	Extérieur au service :

<b>Analyse</b>		
Fait(s) générateur(s) le(s) plus probable(s) <i>L'explosion est certainement due au passage du feu sur la position d'une munition non explosée d'environ 50mm, reste d'une ancienne campagne d'entraînement de tir.</i>		
<b>Facteurs</b>	<b>Aggravants ou défavorables</b>	<b>Atténuants ou favorables</b>
Humains	<b>Absence de protection auditive (non recommandée initialement)</b>	<b>Distances importantes</b>
Organisationnels	<b>L'autorité militaire du camp avait précisé que la zone Orange ne présentait pas de risque.</b>	<b>Communication des zonages par l'autorité du camp des mois auparavant (intégration cartographique). Consignes de rester sur les pistes existantes ou créées.</b>
Techniques		
Environnementaux		

<b>Réaction(s) immédiate(s)</b>
<i>Renforcement de la règle de non engagement ou d'engagement minimum selon les situations, y compris en zone Orange.</i>

<b>Mesures de prévention</b>
<i>Redéfinir une convention entre le SDIS et le camp militaire pour la définition des zones, la pénétration des zones impactées par un sinistre et redéfinir les règles d'engagement. Cette nouvelle convention sera étudiée lors d'un prochain CST (partie F3SCT).</i>